



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Caisses

Question écrite n° 50786

#### Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'organisation interne des organismes de sécurité sociale. Le président de la CPAM ne dispose d'aucun véritable pouvoir de décision ou de contrôle sur le directeur. Il le remercie de bien vouloir lui préciser qui est compétent pour contrôler les décisions prises par le directeur et dans quelles conditions s'effectue ce contrôle.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Girard Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50786

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2018